

Une bougie pour le Vin du Pays de Herve

La Coopérative à finalité sociale qui le produira a en effet été créée le 12 septembre 2017 et, en un an, elle a mieux que réussi. Elle compte 320 coopérateurs et a collecté plus de 360.000 euros.

Mais comment cette aventure a-t-elle commencé ? Par un rêve ! Un rêve partagé par une poignée d'entrepreneurs amateurs de vins et de projets à vocation sociale, qui s'enthousiasment à l'idée de faire revivre un vignoble au Pays de Herve qui produirait un vin de qualité à l'image de la production agro-alimentaire du Pays de Herve. D'où la décision de créer un domaine viticole au Pays de Herve avec comme objectif : produire « de la vigne à la bouteille » un vin labellisé bio dans un chai appelé à « faire battre le cœur du projet » et cela à l'horizon 2021. Le chai serait construit à proximité des vignes en cours de plantation.

Un rêve farfelu ? Non, car le Pays de Herve fut jadis une terre viticole et M. Thomas Lambiet le démontre dans le bulletin n°96 de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Plateau de Herve. Non, car la Société Coopérative à Responsabilité Limitée et à Finalité Sociale (SCRLFS), la Coopérative Vin du Pays de Herve, s'est fixé l'objectif de lever un million d'euros afin d'exploiter au moins 10 hectares de vignes. C'est pour M. Michel Schoonbroodt le seuil de rentabilité

du projet. Il reste donc à trouver 640.000 € et de nouveaux coopérateurs – vous peut-être, qui lisez cet article – qui accepteraient de prendre une part (500 € la part avec un maximum de 10 par coopérateur). Vous aideriez « Vin du Pays de Herve » à se développer et seriez fiers de déguster et de faire goûter à vos amis sa production.

Respecter l'environnement et les hommes

La Coopérative Vin du Pays de Herve s'inscrit dans une démarche qui se veut respectueuse de son biotope naturel, mais aussi social. En matière d'exploitation, elle a choisi de recourir aux techniques de production les plus respectueuses de l'environnement et a d'ores et déjà initié les premières démarches pour obtenir le label Bio pour tous les vins qui sortiront de son chai à l'horizon de 2021. Pour minimiser le recours aux produits chimiques, elle a choisi des ceps résistant aux maladies et en tenant compte des sols, du climat. Les traitements des ceps seront d'ailleurs sévèrement contrôlés par l'office qui octroie le label Bio.

Pourquoi une Coopérative à finalité sociale ?

Parce qu'entendant adopter un mode de gestion transparent et participatif, elle compte soutenir des projets, des échanges



Une démarche qui se veut respectueuse du biotope naturel, mais aussi sociale.

© DR.

ou des réseaux à vocation sociale, économique, culturelle, d'insertion professionnelle ou d'éducation permanente.

Premières plantations

Début mai 2018, en deux jours, 20.000 pieds ont été plantés sur 4 ha de terrain à Hombourg (Te Berg), Aubel (Messitert) et Clermont s/Berwinne (Crawhez) ! En juillet, ce sont les palissages qui ont été installés sur ces parcelles afin de permettre à ces pieds de vigne de grandir.

Si la route est encore longue», disent M. Schoonbroodt et les autres « rêveurs »,

« elle promet d'être passionnante. Mais il faudra quelques saisons pour que ces vignes puissent donner leurs premières vendanges ».

Les premiers cépages plantés produiront des vins blancs, effervescents et tranquilles (Johanniter, Solaris, Sauvignier Gris et Muscaris).

F. BOVY

Voulez-vous participer à ce beau projet ? Il faut – mais il suffit – de contacter M. Michel Schoonbroodt : info@vindupaysdeherve.be ou +32 472/493 709.